

Médecins



Un récent arrêté consacre la médecine générale comme sous-section indépendante au sein du Conseil national des universités (CNU) alors qu'elle n'était jusqu'à présent qu'une sous-section de la médecine interne, gériatrie et chirurgie générale.

En conséquence, désormais les nominations des professeurs et maîtres de conférence de médecine générale se feront par des pairs généralistes, et non plus par des professeurs d'autres spécialités.

Cette décision, prise dans la lignée de la création du DES médecine générale en 2004, contribue, comme l'ont souligné les syndicats, à valoriser le rôle des médecins généralistes lors de la prise en charge des maladies chroniques, le vieillissement de la population ou encore le développement de la prévention.

[Arrêté du 19 mars 2015, JORF n° 0082 du 8 avril 2015, page 6363](#)

© 2015 Les Echos Publishing